

Actualisé le : **2 novembre 2020**

Réalisé par : **Service Jeunesse & Sports**
Responsables A.C.M. Lapins Bleus.



Préambule

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est **spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective**. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action**. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'accueil :	2
II.	Objectifs pédagogiques :	3
III.	Organisation du travail d'équipe :	4
IV.	Aménagement :	4
V.	Vie quotidienne :	4
VI.	Soins :	6
VII.	Le rôle de l'animateur :	6
VIII.	Objectifs liés aux projets des écoles :	7
IX.	Inscriptions :	7



I. Présentation de l'accueil :

L'A.C.M. "Les Lapins Bleus" se situe dans les locaux des trois écoles maternelles de la commune :

- A l'école de la Poudrerie, il se déroule dans la bibliothèque et la salle de motricité,
- A l'école Danielle Casanova, dans la salle de motricité,
- A l'école du Loir, dans la salle de motricité.

Cet accueil peut recevoir 100 enfants (40 à l'école de la Poudrerie, 30 à l'école du Loir et 30 à l'école de Casanova), et fonctionne durant la période scolaire.

Le taux d'encadrement suit la réglementation de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports (D.D.C.S.J.S) :

- 1 animateur pour 12 enfants en périscolaire.

Cependant, durant le temps méridien ce taux est de : 1 animateur pour 15 enfants en maternelle (d'après décision de Mr le Maire). En effet, ce temps n'est pas régi par la réglementation Jeunesse et Sports.

Le périscolaire se déroule de la manière suivante les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Accueil du matin : Ouverture des portes de 7h30 à 8h10 (passages aux toilettes et répartition des enfants de 8h15 à 8h20)
- Accueil du midi : 11h50 jusqu'à 13h50 (de 13h50 à 14h00 les enfants sont sous la responsabilité des enseignants, pour les animateurs il s'agit d'un temps d'échanges sur le déroulement du temps cantine).
- Accueil du soir : de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.
 - De 16h20 à 16h30, les enfants sont récupérés par les animateurs afin de passer aux sanitaires et prendre le goûter jusqu'à 16h50.
 - De 16h50 à 17h20 des pôles d'activités sont mis en place en respectant les objectifs définis ; de 16h30 à 17h30 c'est la première heure du périscolaire, cette t heure est fixe, les enfants inscrit à cette première heure pourront être récupérés à partir de 17h20 par leurs parents.
 - Ensuite, de 17h30 à 18h30 c'est la deuxième heure du périscolaire. Il s'agit d'un accueil échelonné. Les parents ont la possibilité de venir à l'heure qu'ils souhaitent entre ces deux horaires.

Les activités sont plus libres : divers jeux, dessin etc.

II. Objectifs pédagogiques :

Nous répondons au projet éducatif de la commune en prenant en compte les objectifs généraux et opérationnels.
Le thème de l'année est : La Biodiversité.

Le but est de transmettre aux enfants la notion d'importance de la préservation de notre environnement. Développer leurs connaissances sur la faune et la flore afin de mieux l'appréhender et établir une connexion à la nature.

A. Objectifs généraux :

- Rechercher la cohérence
- Contribuer à la réussite,
- Développer l'aide et l'implication des parents,
- Donner des principes de citoyenneté,
- Prendre en compte les spécificités du public accueilli.

B. Les objectifs spécifiques :

Notre principale mission durant la pause méridienne et le temps périscolaire est de :

- Lutter contre le gaspillage,
- Proposer des activités en lien avec la nutrition et la biodiversité
- Développer la bienveillance.

Nous faisons de l'environnement et du bien-être de l'enfant une priorité car pour qu'il puisse évoluer dans son milieu, il est nécessaire de lui inculquer dès son plus jeune âge ces différentes notions sur : l'environnement, la nutrition, le recyclage, le respect de l'autre, le partage, etc.

C'est pour cela, que tout au long de l'année, les animateurs mettront en place différents projets autour de ces objectifs spécifiques comme la mise en place et l'entretien d'un compost sur les structures, sensibiliser les enfants à la nutrition, créer un potager, mettre en place des jeux ou des comptines pour réduire la nuisance sonore.

C. Avoir en tête d'être :

- Créatif et ludique, dans une dynamique de réussite de coopération, de variété et de choix,
- Dans le respect de l'autre : enfant/enfant, enfant/adulte, adulte/adulte.
- Dans un souci de tolérance, d'entraide, d'échange, d'écoute et de regard de l'autre, en préservant les notions de plaisir, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou ludique.

D. Nous partons de l'idée que :

- Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, et nous contribuons à cette éducation,
- Les parents et les équipes pédagogiques doivent créer des relations constructives basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité,
- Le rôle principal des adultes est d'aider l'enfant à se construire, en respectant sa personnalité.

III. Organisation du travail d'équipe :

L'équipe est composée :

- De la directrice du service Jeunesse et Sports : Mme VERRANINI Frédérique,
- D'un adjoint de direction : Mr MAGNE Rémi
- d'une responsable d'accueil des "Lapins Bleus" :
 - o Poudrerie : Mme BENDJABALLAH Fadila, accompagnée de 4 animateurs et de 2 A.T.S.E.M. durant la pause méridienne,
 - o Casanova : Mme DE BIAGGIO Charlène, accompagnée de 3 animatrices et d'une A.T.S.E.M. durant la pause méridienne,
 - o Loir : Mme CARRENO Tania, accompagnée de trois animateurs, une A.V.S et d'une A.T.S.E.M. durant la pause méridienne.



Un temps de réunion est prévu pour aborder les problèmes rencontrés, les points forts et les améliorations à apporter ainsi que les projets à mettre en place.

La participation à diverses formations permet d'acquérir de nouvelles techniques, puis d'approfondir ses connaissances sur l'enfant et sur le rôle de l'animateur.

Tout au long de l'année, les animateurs doivent établir des plannings. Puis, remplir régulièrement des fiches d'activités afin de proposer des activités de qualités réfléchies et en lien avec les thématiques du projet principal.

IV. Aménagement :

L'accueil se déroule dans les locaux des écoles maternelles. Une pièce est dédiée (salle de motricité, bibliothèque, classe ou grand hall...) en fonction des écoles.

Le goûter et les activités se déroulent dans cet espace, les cours extérieures ainsi que les sanitaires sont également à disposition.

Le goûter est fourni et déposé par les parents le matin dans une grande caisse réservée à cet effet. Les parents auront préalablement inscrit le nom de leur enfant sur la boîte à goûter.

V. Vie quotidienne :

L'animateur a un rôle éducatif global et permanent, qui s'exerce auprès des enfants dans tous les domaines de la vie collective et au travers de toutes les actions :

- En faisant appel à ses connaissances, ses compétences techniques et pédagogiques.
- En adoptant des comportements et des attitudes.

L'animateur est responsable et opérationnel :

- Il agit en ayant conscience de son rôle d'éducateur,
- Il garantit la sécurité physique, morale et affective des enfants.

L'animateur est le repère, le référent essentiel dès les premiers jours de l'enfant, qui éprouve peut-être un sentiment d'insécurité (rupture avec le milieu familial, nécessité de s'adapter à un groupe, etc.).

Tous les temps de la vie quotidienne sont des moments privilégiés et déterminant dans la sécurisation des enfants. Même pendant les temps de la toilette, du goûter, de la sieste, du repas, etc. L'animateur joue un rôle primordial.

Il doit donc créer une relation individualisée avec chaque enfant, basée sur l'écoute, la curiosité et l'intérêt, pour instaurer un climat de confiance et de sécurité nécessaire au bon fonctionnement du groupe.

- Il est présent, vigilant ce n'est pas un moment « à lui » ; par exemple il veille à la sécurité dans les toilettes, etc.

- Il est disponible, à l'écoute ; par exemple : la convivialité du repas.
- Il apporte une aide, il conseille, il participe ; par exemple : apprendre à partager, apprendre à se servir d'un couteau, etc.
- Relation affective.

La maîtrise des relations de groupes, la gestion des conflits qui peuvent survenir font appel à un recul et une réflexion permanente de la part de l'animateur :

- Il respecte et apprend aux enfants le respect de l'autre (comprendre et accepter les différences sociales, culturelles, ethniques, religieuses, etc.)
- Il aplanit tout jugement de valeur.
- Il veille à l'intégration de tous les membres du groupe : favoritisme (problème du chouchou), exclusion (enfants victimes de brimades), timidité, enfants en opposition, etc.

A. L'ACCUEIL :

Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants.

Les animateurs doivent être attentifs aux besoins de l'enfant notamment lors de la séparation qui peut être un moment difficile mais aussi pour les parents. Une relation de confiance est alors indispensable dont la condition sine qua non est une attitude professionnelle.

B. LES ACTIVITES :

Autour d'un thème choisi, l'équipe d'animation propose différentes activités adaptées à l'âge de l'enfant.

L'enfant est ensuite réparti dans l'atelier de son choix (ex: éveil, dextérité, ateliers libres...). Les espaces extérieurs sont également utilisés par beau temps pour des activités sportives, collectives...

C. LES RELATIONS AVEC LES PARENTS :

Les animateurs sont aussi présents pour renseigner les parents, répondre à leurs demandes et les rassurer.

D. LES DEPLACEMENTS AVEC LES ENFANTS :

A pied :

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé** dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, **il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif**. Il est fortement recommandé de **s'équiper d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.). **Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), les piétons sont tenus de les utiliser**. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

En bus :

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**. Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement. **Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité**.

AVANT LE DÉPART :

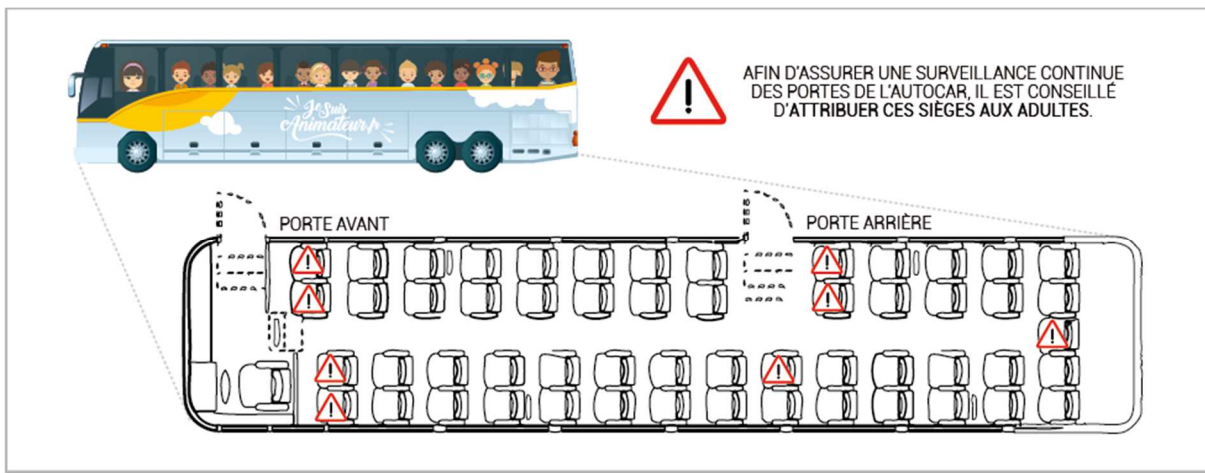
- **Avoir pris connaissance de la législation** relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en ACM
- **Avoir pris connaissance du contrat organisateur / transporteur**

- **Être en possession de la liste nominative des passagers** (en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur) **et de la législation relative au voyage** (confiée par l'organisateur)
- **Pointer les enfants présents au départ / après chaque arrêt** du car
- **Informers l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter**

PENDANT LE TRANSPORT :

- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- **Veiller à ce que les enfants soient correctement assis** durant le trajet **et portent leur ceinture de sécurité** si le car en est équipé
- **Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale** du car
- **Veiller à placer un animateur près de chaque porte** (avant, milieu et arrière) de l'autocar.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DANS LE VÉHICULE :



Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer **afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar** (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, **veillez à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité**

VI. Soins :

Pour les « bobos » l'animateur doit soigner l'enfant avec la trousse à pharmacie présente sur le lieu d'accueil et doit systématiquement le noter sur le registre de soins présent dans la trousse.

En cas de maladie, l'accueil de l'enfant ne pourra se faire, sauf détention d'un avis médical et attestant qu'il n'est pas contagieux. Dans ce cas, si un traitement est à administrer, c'est aux parents de venir lui donner.

En aucun cas, les animateurs ou référents ont le droit d'administrer des médicaments sauf les enfants porteurs d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

VII. Le rôle de l'animateur :

Accueillir les enfants de la commune dans les structures périscolaires de la ville dans des conditions de sécurité satisfaisantes et répondant aux objectifs du Projet Educatif Du Territoire par la mise en place d'activités adaptées aux besoins des enfants et offrir une amplitude horaire répondant aux attentes des parents.

L'animateur doit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Respecter la législation au quotidien durant les temps d'animation,
- Favoriser la prise de responsabilité chez l'enfant,
- Savoir user de son autorité sans être autoritaire (ne pas crier),
- Agir en tenant compte du « faire avec »,
- Assurer l'animation en cohérence avec notre projet pédagogique,
- Prendre ses responsabilités et ne pas se reposer sans arrêt sur son référent
- Être impliqué et transmettre ses savoirs,
- Offrir des activités adaptées aux tranches d'âge et de qualités,
- Être force de proposition lors des réunions d'équipes.

VIII. Objectifs liés aux projets des écoles :

Chaque école doit elle aussi mettre en place son projet d'école afin de définir les objectifs à travailler pendant l'année. Pour créer du lien entre école et périscolaire nous avons décidé de mettre en commun certains objectifs :

- Augmenter les projets fédérateurs où le travail de groupe et la démarche d'investigation seraient centraux,
- Améliorer la communication et les échanges entre les différents partenaires,
- Créer un outil d'évaluation formative collectif pour impliquer les élèves dans le processus d'apprentissage,

IX. Inscriptions :

Toutes les inscriptions s'effectuent au secrétariat du service Jeunesse et Sports appelé « Le Guichet Unique » qui se situe au Cercle (bâtiment en face de la mairie à côté de la presse) et via le portail famille sur le site de la commune.

Numéros : 04.90.44.52.17 et le 04.90.44.52.22.

Les inscriptions se font jusqu'au 19 du mois précédent.